Mouvement ouvrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **29 (1937)**

Heft 7

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

gorie figurent également les droits de mutation, l'impôt sur les successions, l'impôt sur les coupons et le droit de timbre. Par contre, les impôts de consommation dans leur ensemble et les recettes douanières furent plus élevés en 1936 qu'en 1931. Les impôts indirects agirent comme une compensation des impôts directs. S'il est faux d'identifier la différence entre impôts directs et impôts indirects à la différence entre impôts de portée sociale et impôts anti-sociaux, il n'en est pas moins vrai que, pendant ces dernières années, on a introduit des impôts très discutables du point de vue social, par exemple les droits de douane prélevés par la Confédération sur les graisses, les huiles et le sucre. De ce fait, la charge fiscale subit un décalage au détriment des cercles les moins aisés de la population. La fiscalité dont nous avons parlé plus haut et qui frappe durement les gros revenus et la classe possédante s'en trouva relativement diminuée, car en fait, les impôts de consommation sont des impôts à taux dégressifs; en pour-cent, les plus gros revenus sont ceux qui sont le moins touchés.

La totalité des recettes fiscales en 1931 et en 1934 se répartit comme suit dans les trois groupes d'impôts:

	1931	1934
Impôts sur la fortune et le revenu . .	53,0 %	52,8 %
Impôts sur les mutations de fortunes . .	12,0 %	9,9 %
Impôts de consommation	35,0 %	37,3 %
	100,0 %	100,0 %

La dernière rubrique accuse une augmentation de 35 à 37 %. Il faut en conclure que les impôts directs et les impôts sur les mutations doivent aussi être réajustés.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

FEDERATION DES OUVRIERS DU BOIS ET DU BATIMENT. A *Genève,* les maçons et manœuvres ont pu mettre un terme au conflit qui avait éclaté dans l'industrie du bâtiment. Une entente est intervenue sur la proposition de l'Office de conciliation. Les ouvriers obtiennent une augmentation de 6 centimes de l'heure, conformément à l'accord intervenu au cours des négociations à Berne. En outre, tous les ouvriers ayant travaillé dans le bâtiment ont droit aux vacances payées selon le barème suivant: 1 jour de vacances pour 7 à 125 jours de travail; 2 jours pour 126 à 187 jours de travail; 3 jours pour 188 à 240 jours de travail; 4 jours pour plus de 240 jours de travail. Afin de faciliter le contrôle de ces jours de vacances, les chantiers seront fermés uniformément dans la semaine de Pâques. De plus, les ouvriers célibataires toucheront le 25 % de leur salaire pendant leur service militaire, les ouvriers mariés le 50 %, plus 10 % par enfant, jusqu'au maximum de 80 % du salaire. La cotisation pour l'assurance-maladie est à la charge du patron à raison de 50 %.

A *Lausanne,* la grève des carreleurs s'est terminée le 19 juin après une durée de 5 semaines. Tous les carreleurs et les manœuvres obtiennent une augmentation horaire de 10 centimes. Tous les salaires seront encore augmentés dès le 31 août de 5 centimes à l'heure. Le salaire minimum passe de 1 fr. 50 à 1 fr. 65 à l'heure.

Les ouvriers ont fait preuve d'une solidarité complète, ce qui leur valut le succès. L'entente est intervenue grâce à la médiation de la Municipalité de Lausanne.

Le rapport sur les mouvements de revendication pour l'année 1936 prouve que comparativement à 1935 ils ont sensiblement augmenté. En 1935 on compta des mouvements non suivis de grève dans 45 endroits. En 1936, il y en eut dans 94 localités. En 1935, les ouvriers participant à des mouvements se chiffrèrent par 3128. En 1936, le total était de 35,362. Ces mouvements furent surtout engagés pour s'opposer à des baisses de salaire. Les patrons ne voyaient en effet que ce moyen pour remédier à la crise économique. Ce qui était un non-sens, ainsi que les événements l'ont démontré.

Education ouvrière.

A La Chaux-de-Fonds.

L'année 1936 marque le onzième exercice annuel du Centre d'éducation ouvrière de la grande localité montagnarde. Dans le bref rapport qui nous parvient, nous relevons que, malgré la crise qui frappe tout spécialement cette cité, une fructueuse activité y a été déployée. Cette activité s'est orientée surtout du côté des conférences et des manifestations groupant des auditoires nombreux. Pour tenir compte des ressources limitées, il a dû réduire momentanément les cours qui ne groupent qu'un nombre restreint d'auditeurs.

Les conférences ont été suivies par 9300 auditeurs; 180 personnes ont participé aux voyages organisés par le Centre à Nice, en Tunisie, en Provence, ainsi qu'une croisière au cours de l'été en France, Espagne, Algérie, Italie qui prit une quinzaine de jours. Les cours furent suivis par 2200 auditeurs et les activités destinées aux chômeurs ont enregistré 3100 auditeurs, soit un total de 14,780 personnes. Le Noël des chômeurs, dont la constitution date de 1930, a distribué en 1936 une somme de 20,000 francs répartis entre 1500 enfants. Cette belle activité d'éducation ouvrière a été subventionnée en 1937 par 20 organisations diverses syndicales et coopératives.

Le Centre d'éducation ouvrière de La Chaux-de-Fonds prouve combien il est nécessaire et que les syndicats et les coopératives ont raison de s'y intéresser. Cet exemple devrait être suivi par un plus grand nombre de syndicats dans les autres localités de la Suisse romande.

L'Union syndicale suisse et les lois d'exception.

Dans sa séance du 31 mai, le Comité de l'Union syndicale suisse a pris position à l'égard des tendances politiques actuelles qui se manifestent particulièrement en Suisse romande. L'Union syndicale suisse a toujours combattu énergiquement les communistes et leur politique. Néanmoins, le Comité syndical confirme son point de vue selon lequel l'interdiction des partis et la restriction des libertés des citoyens n'est pas le moyen propre à protéger la démocratie. Au contraire, il est persuadé que de telles mesures encouragent plutôt une évolution antidémocratique et renferment de graves dangers.

Le Comité syndical prend connaissance avec satisfaction que l'Union des syndicats du canton de Genève est décidée à lutter de toutes ses forces contre la loi genevoise concernant les communistes et elle espère, avec l'appui des citoyens véritablement démocrates et partisans de la liberté, arriver à faire rejeter le projet.

Contrairement à cet espoir, le peuple genevois a accepté la loi dite « anticommuniste » par 18,278 voix contre 12,076, soit à une majorité de 6202 voix.